

Séance du 11 décembre 2025

Date de la convocation : 05/12/2025
Date d'affichage convocation : 05/12/2025

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	22	7
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	0

N°2025-12-185

**Forum littoral de l'emploi saisonnier :
Modalités d'organisation technique
et financière pour 2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq et le onze décembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Président, en exercice.

Présents : Mmes et MM. : Alain BAILLIEU - Claude BERNARD - Jean-Claude CAMPOS - M. Robert CRAUSTE - Charly CRESPE - Jean-Paul CUBILIER - Michel DE NAYS CANDAU - Thierry FELINE - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Florent MARTINEZ - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Olivier PENIN - Laure PERRIGAULT-LAUNAY - Corinne PIMIENTO - Josiane ROSIER-DUFOND - Gilles TRAUJLET - Régis VIANET - Lucien VIGOUROUX - Chantal VILLANUEVA.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX-BREARD pour M. Michel DE NAYS CANDAU - Mme Maguelone CHAREYRE pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Christine DUCHANGE pour M. Arnaud FOUREL - Mme Françoise DUGARET pour Mme Chantal VILLANUEVA - Mme Françoise LAUTREC pour M. Lucien VIGOUROUX - M. Lucien TOPIE pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Patricia VAN DER LINDE pour M. Gilles TRAUJLET.

Absents excusés : M. Cédric BONATO - Mme Marie-Pierre LAVERGNE-ALBARIC - Mme Maryline POUGENC.

Secrétaire de séance : M. Michel DE NAYS CANDAU.

M. Thierry FÉLINE, Vice-président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue (CCTC) et notamment les compétences en matière d'« actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 [...] ; aide à l'immobilier d'entreprise, les points – emploi existants ou à créer, les structures permettant l'insertion des personnes dans le monde professionnel (MLJ...), le service d'accueil des entreprises et les actions de communication autour de l'activité économique »,
- Vu le projet de territoire Terre de Camargue adopté par délibération n°2023-05-53 du conseil communautaire du 11 mai 2023 et notamment l'axe 2 « des dynamiques de développement innovantes - une économie et des emplois diversifiés »,
- Considérant que chaque année, le budget estimatif prévisionnel ainsi que les modalités d'organisation sont fixés par délibération expresse du conseil communautaire,
- Vu l'avis de la commission développement économique/emploi du 19/11/2025.

Comme chaque année, la Communauté de communes Terre de Camargue mène une action de recrutements d'envergure à destination des employeurs locaux.

Pour cela, elle organise le Forum Littoral de l'Emploi Saisonnier (FLES) qui consiste à mettre en relation l'offre et la demande sur une demi-journée pour faciliter le recrutement des travailleurs saisonniers en permettant la rencontre et les échanges entre les recruteurs et les demandeurs d'emploi.

Le FLES était organisé depuis 2017 avec l'agglomération du Pays de l'Or, en alternance une année non l'autre sur La Grande Motte puis sur le Grau du Roi. Pour cela, une convention de participation avait été conclue entre les deux EPCI par délibération n° 2018-11-152 du conseil communautaire du 5 novembre 2018.

En 2026, le Forum Littoral de l'Emploi Saisonnier sera organisé sur chacun des territoires par chaque EPCI respectif.

La présente délibération a pour objet de préciser quelques points spécifiques à l'organisation du Forum Littoral de l'Emploi Saisonnier 2026 et en définit les modalités techniques et financières :

- Date prévisionnelle : Le mardi 3 mars 2026
- Lieu : Salle Agora Le Grau du Roi
- Organisation du forum : tous secteurs d'activités confondus
- Horaires d'ouverture au public : ½ journée : 14h30 à 18h30 (permettre aux restaurateurs de terminer leur service du midi et aux étudiants de venir rencontrer les recruteurs en fin de journée après leurs cours)
- Stands : Entre 50 et 60 (en fonction des inscriptions des professionnels)
- Coût : les stands sont attribués à titre gracieux et l'accès au Forum est gratuit

Pour 2026, le budget prévisionnel de la dépense est estimé au maximum à 17 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'acter la fin de la convention de participation entre l'agglomération du Pays de l'Or et la Communauté de communes Terre de Camargue pour les raisons ci-dessus évoquées ;
- D'adopter les modalités d'organisation du Forum Littoral de l'Emploi Saisonnier 2026 telles que présentées ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 12 décembre 2025
Le Président,
Docteur Robert CRAUSTE**



Page 2/2

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 11 1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03 12 1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.